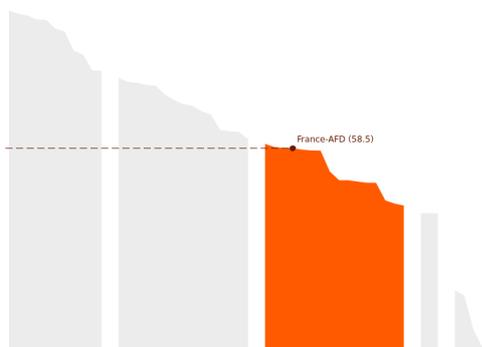


France – Agence française de développement (AFD)



NOTATION:
58.5

POSITION:
30/47

2020
ASSEZ BIEN

VUE D'ENSEMBLE

L'Agence française de développement (AFD) est une institution publique essentielle pour le développement de la coopération de la France. Elle agit pour combattre la pauvreté, et favoriser le développement dans l'hémisphère sud. L'AFD a pour mandat de financer des projets, des programmes, la recherche, et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) supervise l'AFD. L'AFD a publié pour la première fois des données de l'IITA en avril 2015 et est devenue membre de l'IITA en 2016.

2018
ASSEZ BIEN

2016
ASSEZ BIEN

2015
ASSEZ BIEN

2014
MÉDIOCRE

2013
TRÈS MÉDIOCRE

Planification et engagement organisationnels
10.8 / 15

ANALYSE

L'AFD est restée dans la catégorie " Assez bien ". Elle a publié des données dans le registre de l'IITA selon une base mensuelle et elle a amélioré sa fréquence de publication depuis l'Indice 2018.

L'AFD s'est nettement améliorée depuis l'Indice 2018, en augmentant sa note de 12 points.

Finances et budget
11.4 / 25

France AFD a bien progressé dans la composante **attribut du projet**. Elle a publié l'ensemble des indicateurs à l'exception des coordonnées dans le registre de l'IITA. La qualité des données de l'IITA était satisfaisante, mais l'AFD peut améliorer ses données de position infranationales. Elle a seulement publié les coordonnées et les points de position pour 60 pour cent de ses activités et les comptes-rendus de la position n'ont pas répondu aux exigences de notre contrôle de qualité des données parce que la position n'avait été effectuée qu'au niveau national. Elle n'a publié que 17 pour cent des dates prévues dans le cadre des activités IITA de l'AFD.

Attributs du projet
17.5 / 20

Elle a également obtenu de bons résultats par rapport aux indicateurs **mis en commun des données en matière de développement**. L'AFD a publié des données pour quatre des sept indicateurs dans le registre de l'IITA. Elle n'a pas publié d'appels d'offres dans le registre de l'IITA, mais les a communiqués sur un portail d'appel d'offres et, par conséquent, nous les avons classés en tant que tels. Pourtant, l'AFD n'a pas publié les conditions générales ou les contrats dans le registre de l'IITA et nous n'avons pas pu les trouver non plus au cours de l'enquête manuelle.

Performance
5 / 20

L'AFD a publié des données pour la plupart des indicateurs dans la composante **planification et engagement organisationnel** dans le registre de l'IITA, à l'exception de la politique d'allocation, que nous n'avons pas trouvée non plus lors des contrôles que nous avons effectués manuellement. L'audit que l'AFD a publié dans le registre de l'IITA était périmé, mais nous avons trouvé un audit mis à jour lors de nos contrôles manuels.

L'AFD a obtenu des résultats médiocres pour la composante **finances et budget** parce qu'elle a mis à disposition moins de la moitié des indicateurs dans le registre de l'IITA. Les indicateurs relatifs au budget du projet et à la ventilation budgétaire étaient accessibles ailleurs sous des formats différents et nous les avons classés en tant que tels. Nous n'avons pas noté l'indicateur documents budgétaires des projets dans l'enquête manuelle parce que nous n'avions pas trouvé le poste budgétaire du projet systématiquement dans d'autres formats. Nous n'avons pas pu trouver non plus le budget total de l'organisation. Nous avons trouvé que la qualité des données

de l'IITA était satisfaisante pour deux des indicateurs-engagements et débours. Nous n'avons pas attribué une note aussi élevée pour l'ajustement budgétaire parce que l'AFD n'avait pas fourni les dépenses d'investissement pour l'ensemble de ses activités. La ventilation budgétaire a reçu une mauvaise note parce que l'AFD n'avait fourni de données prévisionnelles que pour une seule année.

L'AFD a également enregistré des résultats médiocres pour les indicateurs de **performance** parce qu'elle n'a communiqué ses objectifs que dans le registre de l'IITA. Les études d'impact d'avant-projet et les évaluations n'ont pas obtenu de note parce que l'AFD ne les a publiées qu'occasionnellement et sous d'autres formats.

RECOMMANDATIONS

- L'AFD devrait améliorer l'exhaustivité de ses publications. Elle devrait commencer à publier les coordonnées, conditions générales, contrats ainsi que le budget total de l'organisation.
- Elle devrait également publier les résultats, révisions et évaluations pour toutes les activités pertinentes.
- Elle devrait publier le plus grand nombre de données possibles dans le registre de l'IITA. Les données qui sont déjà disponibles sous d'autres formats et qui pourraient aisément être publiées dans le registre de l'IITA comprennent les appels d'offres, et le budget des projets.
- L'AFD devrait également veiller à ce que l'ensemble des données publiées soit de bonne qualité, par exemple, un audit mis à jour, des résultats plus exhaustifs, et des informations spécifiques sur la position infranationale.
- Elle pourrait améliorer la note de son budget en publiant les documents budgétaires du projet dans ses données IITA. Pour la ventilation budgétaire, elle devrait fournir des données prévisionnelles sur trois ans.